

À VOUS LA RÉGION

TOURISME



SÉCURISATION DES SITES ET DES PARCOURS TOURISTIQUES



Dans le cadre du Fonds régional pour le tourisme, la Région développe des mesures visant à réassurer la clientèle touristique et à relancer la fréquentation du tourisme en Île-de-France.

QUELS SONT LES OBJECTIFS DE CETTE AIDE ?

- Renforcer la sécurité sanitaire et physique des touristes,
- Conforter l'image de la région comme une destination sûre.

QUI PEUT DEMANDER CETTE AIDE ?

- Les collectivités locales et leurs groupements,
- Les établissements publics,
- Les associations loi 1901 et les fondations,
- Les entreprises privées,
- Les entreprises publiques locales,
- Les établissements d'enseignement secondaire et supérieur,
- L'État.

QUELS TYPES DE PROJETS PEUVENT ÊTRE SOUTENUS ?

Quelques exemples :

- Aménagement et équipement pour la sécurisation des sites et la gestion des flux visiteurs (matériels de détection, vidéo surveillance, signalétique...)

QUELLES SONT LES DÉPENSES ÉLIGIBLES ?

Le taux d'aide maximal est de 50 % des dépenses éligibles, avec une base subventionnable plafonnée à 1 M€.

QUELLES SONT LES CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ ?

Les projets doivent présenter au moins l'un des critères suivants :

- **Création ou maintien de l'emploi local,**
- **Exemplarité en matière de développement durable,**
- **Exemplarité en matière d'accessibilité : amélioration de l'accès aux sites, aux hébergements, aux transports, en particulier pour les personnes en situation de handicap,**
- **Caractère innovant,**
- **Contribution au développement de la destination Paris Île-de-France,**
- **Amélioration de la fréquentation pour les sites touristiques.**

COMMENT OBTENIR CETTE AIDE ?

- La demande se fait en ligne sur la plateforme des aides régionales, mesdemarches.iledefrance.fr. L'usager y dispose d'un espace permettant d'interagir avec la Région.

Contact :

tourisme@iledefrance.fr

Informations pratiques :

www.iledefrance.fr/fonds-regional-tourisme

 Région
Île-deFrance